

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 février 2008 – 19h00

COMPTE RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 21 décembre 2007.

2- Finances.

- *Approbation des comptes de gestion 2007, des comptes administratifs 2007 et affectation des résultats.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, Adjoint chargé des finances, présente les comptes administratifs 2007 et les comptes de gestion 2007 qui sont approuvés par le Conseil Municipal : à l'unanimité pour les comptes administratifs de l'assainissement ainsi que ceux des budgets annexes des lotissements et à 25 voix pour et 2 abstentions pour le compte du budget principal.

Le Conseil Municipal approuve également les propositions d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire.

- *Vote des budgets primitifs 2008.*

Le Conseil Municipal a voté ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2008 :

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| - Budget primitif commune | 23 voix pour et 2 abstentions |
| - Budget primitif assainissement | à l'unanimité |
| - Budget primitif des lotissements | à l'unanimité. |

- *Vote des taux d'imposition 2008.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2008 :

| | |
|-------------------------------------|----------|
| - Taxe d'habitation | 11,50 % |
| - Taxe foncière propriété bâtie | 18,96 % |
| - Taxe foncière propriété non bâtie | 52,03 %. |

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions 2008 aux associations 2008 telles qu'elles figurent sur le tableau ci-après.

| ASSOCIATION | Subvention | ASSOCIATION | Subvention |
|--------------------------------------|-------------|--|------------|
| Aapp la Truite baudaise | 170.00€ | UNC AFN | 150.00€ |
| Groupe activités féminines | 150.00€ | Fournitures scolaires par élève de Baud : | |
| Ass amicale FFI | 100.00€ | Ecoles maternelles et primaires | 60.00€ |
| Amis des écoles publiques | 150.00€ | Collège | 45.00€ |
| APEL | 150.00€ | Arbre de Noël/maternel élève Baud | 12.00€ |
| Aqua Club baldivien | 3 000.00€ | Voyages d'études par élève mat, prim, secondaire de Baud | 8.00€ |
| ASLEC | 2 000.00€ | Ass Accès/amisep de Pontivy | 100.00€ |
| Avenir cycliste Pays Baud par course | 150€/course | ADAVI | 60.00€ |
| Baldi futsal club | 150.00€ | AFOBAT 22 (1 élève) | 40.00€ |
| Baud Billard club | 150.00€ | Bagad Bleidi Kamorh | 150.00€ |
| Baud FC subv entraîneur | 2 300.00€ | Banque alimentaire du Morbihan | 1000.00€ |
| Baud Timbres | 150.00€ | BTP 56 Formation (14 élèves) | 840.00€ |
| Ass la boule baudaise | 150.00€ | CMA 56 (5 élèves) | 210.00€ |
| Cartopole Ass gestionnaire | 15 000.00€ | CMA Dinan (1 élève) | 60.00€ |
| Ass chasseurs | 170.00€ | Comite promotion canaux bretons | 155.00€ |
| Chorale l'écho de Baud | 150.00€ | Croix d'or | 50.00€ |
| Chorale par fête organisée | 100€/ fête | Croix rouge | 150.00€ |
| Cinéma le Celtic | 770.00€ | Eaux et rivières | 100.00€ |
| Club des amis | 150.00€ | Entente morb sport scolaire EMSS | 739.80€ |
| Cœurs vaillants | 150.00€ | Francas du Morbihan | 100.00€ |
| Ass donneurs de sang | 200.00€ | Inspection académique matériel | 50.00€ |
| EC Evel course Baud-Baud | 800.00€ | Lycée prof. Ker Anna (2 élèves) | 120.00€ |
| FNACA | 150.00€ | Lycée prof horticoles St Jean Brevelay | 60.00€ |
| Fédération mutilés du travail | 150.00€ | MFR Questembert (1 élève) | 60.00€ |
| Groupe de vulgarisation agricole | 500.00€ | Ass sclérosés en plaque | 100.00€ |
| Inspection académique mardi Baud | 50.00€ | Ass Noël de l'enfance | 100.00€ |
| Kuzul Skol Diwan | 150.00€ | Orchestre de Bretagne | 100.00€ |
| La vie au clos des grands chênes | 150.00€ | Pupilles des pompiers | 150.00€ |
| LOPOSCOAL Ass | 150.00€ | Restos du cœur | 150.00€ |
| Ass cantonale lutte contre le cancer | 300.00€ | Secours catholique | 100.00€ |
| Office municipal des sports | 25 000.00€ | Secours populaire | 100.00€ |
| Ribambelle | 500.00€ | SEPNB Bretagne vivante | 100.00€ |
| RUN BIKE CLUB 56 | 150.00€ | UNICEF | 75.00€ |
| Scouts de France Maneguen | 150.00€ | Ass Vaincre la mucoviscidose | 100.00€ |
| Scrabble baldivien | 150.00€ | | |

3- Administration générale.

- *Chapelle de Notre-Dame de la Clarté – avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour mission complémentaire.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'architecte en charge des travaux de réhabilitation de la Chapelle Notre-Dame de la Clarté, pour une mission complémentaire de réfection et remise aux normes de l'installation électrique.

Le montant des travaux est estimé à 22 500 € H.T. sur lequel s'appliquera le taux de 9% pour les honoraires du maître d'œuvre.

- *Convention de capture et ramassage des animaux en divagation.*

Le Maire est autorisé à signer la convention relative à la capture et au ramassage des animaux en divagation avec la Société CHENIL SERVICE de PLOEREN (56) pour un coût annuel de 3 872 €.

4- Personnel communal.

- *Instauration du compte épargne-temps.*

Le Maire propose de remettre à une prochaine séance cette question estimant que ce dispositif mérite une étude plus attentive, avant de proposer au Conseil Municipal de délibérer sur les modalités de fonctionnement.

5- Urbanisme et affaires foncières.

- *Validation du recensement des cours d'eau.*

Le Conseil Municipal approuve la carte du recensement des cours d'eau et décide de la transmettre au SAGE BLAVET, bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation.

- *Lotissement communal « Les hauts de Kervaise » - vente des lots.*

Le Maire est autorisé à signer les actes de vente du lotissement « Les Hauts de Kervaise » (12 lots sur 20 lots) au prix de 50 € le m² hors frais notariés.

- *Convention de cession de terrain - Armorique Habitat.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de cession du terrain sis Rue des Ecoles (face à l'ancien collège) pour l'euro symbolique afin de permettre la réalisation d'un programme de 6 pavillons locatifs sociaux avec garage (4 T3 et 3 T4) par la SA HLM Armorique Habitat.

- *Cession gratuite de terrain à la commune – Rue du Scaouët.*

Le Maire est autorisé à signer les actes de régularisation de cession d'une parcelle de 56 m², qui est intégrée à la Rue du Scaouët, par la SCEA Brug Er Scaouët et le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais afférents.

- *Lotissement communal « Le Chant du Merle » convention d'aménagement et de maîtrise d'œuvre.*

La maîtrise d'œuvre du lotissement communal « Le Chant du Merle » est confiée au Cabinet NICOLAS de PONTIVY pour un montant forfaitaire de 9 650 € et le Maire est autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

- *Lotissement communal « Les Hauts de Kervaise » - convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un transformateur EDF.*

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition d'une parcelle d'environ 16 m² sur le terrain du lotissement « Les Hauts de Kervaise » afin de permettre l'implantation d'un transformateur électrique pour desservir le lotissement et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

- *Projet d'aménagement des RD 3 et RD 17- enquête publique.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier relatif au projet d'aménagement des RD 3 et RD 172 entre la RN 24 et Pont-Augan (dossier soumis au titre de la loi sur l'eau).

- *Installations classées - enquête publique EARL de Bel Air.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, avec les réserves d'usage, sur la demande déposée par le gérant de l'EARL BEL AIR de la CHAPELLE NEUVE en vue d'exploiter après l'extension et restauration un d'élevage de porcs de 1621 animaux équivalents.

6- Questions diverses.

Le Conseil Municipal accepte de louer le hangar situé Rue de BotKermarrec à Monsieur Yannick LUCAS de Kerouiden 56150 BAUD pour un loyer mensuel de 300 €.

Une consultation a été faite pour le contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2008 et le Maire est autorisé à signer le contrat avec la Société ABELIA de BAUD :

- LE MEZO – PONTIVY 16 540 € TTC.
- ALBIZIA – BIEUZY 44 580 € TTC
- ABELIA – BAUD 16 416 € TTC

Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement - marché à bons de commande 2007-2008-2009 : dans le cadre de la consultation pour désigner le maître d'œuvre des travaux d'assainissement du programme 2007, il était également convenu de prendre en compte le marché à bons de commande. Or, il convient de bien identifier ces deux contrats pour plus de lisibilité et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre spécifique pour le marché à commandes selon les mêmes conditions financières que le contrat relatif aux travaux du programme 2007.

Camping de Pont-Augan :

Une réunion s'est tenue avec le Maire et le Président du Pays Touristique de la Vallée du Blavet sur le devenir de cet équipement. Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Président du Pays Touristique de la Vallée du Blavet qui consiste à confier la gestion du camping à la commune de BAUD par soit une convention de mise à disposition ou encore un bail emphytéotique.

Personnel communal :

Le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Madame Colette SAMZUN au poste de gardiennage et d'entretien du complexe sportif du Scaouët depuis le 4 février 2008.

Remerciements :

Pour cette dernière séance du Conseil Municipal, le Maire tient à remercier tous les Conseillers Municipaux pour leur engagement durant ce mandat et souligne également la qualité des échanges lors des réunions lesquelles se sont toujours déroulées dans un climat serein.